

ADM- 64-2025

TERRASSEMENT-INSERTION DPBE

RÉGLEMENTATION TEMPORAIRE DE STATIONNEMENT ET DE CIRCULATION CHEMIN
DE LA CROIX BLANCHE

Raymond BURDIN, Maire de la Commune de SAINT-MARCEL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2211-1 à L 2213-6,

Vu l'article R 610-5 du Code Pénal,

Vu les dispositions du Code de la Route,

Vu l'avis du Maire-Adjoint chargé des travaux publics,

Vu la demande présentée par SNCTP Canalisations – 41 rue Jacquard – ZI Sud – 71000 MACON, tendant à obtenir l'autorisation de réaliser des travaux de terrassement sur prise de branchement GRDF pour insertion d'un DPBE,

Considérant que pour permettre la réalisation de ces travaux dans de bonnes conditions et par mesure de sécurité, il convient de réglementer le stationnement et la circulation à l'approche et au droit du chantier, Chemin de la Croix Blanche à Saint-Marcel,

ARRÊTE

Article 1er : Du lundi 16 juin 2025 à 08h00 au vendredi 20 juin 2025 à 18h00, lorsque la signalisation est en place Chemin de la Croix Blanche à Saint-Marcel :

- La circulation en chaussée sera rétrécie par plots à hauteur du chantier.

Article 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise SNCTP Canalisations, chargé des travaux, et qui assumera en outre la responsabilité du chantier.

Article 3 : Aussitôt l'achèvement des travaux, l'entreprise devra veiller à remettre le domaine public dans son état initial conformément à la permission de voirie.

Article 4 : Le service de la Police Municipale et Monsieur le Commissaire de Police de la Circonscription de CHALON-SUR-SAONE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à dater de sa publication.

Fait à Saint-Marcel, le 19 mai 2025

Le Maire,

Signé : Raymond BURDIN

Pour copie conforme,
Certifié exécutoire pour avoir
été reçu à la sous-Préfecture
le
et publié, affiché ou
notifié le 20 MAI 2025
Le Maire
Raymond BURDIN

